

Plan de continuité pédagogique

Rédacteur : Anne Antoni, Principale

Référence : Conseil pédagogique du 29 septembre 2020

Diffusion : personnels – élèves – responsables légaux

Objectifs :

- Accompagner et assurer la réussite de tous les élèves.
- Assurer la continuité pédagogique et administrative.
- Maintenir le lien social.
- Prévenir le décrochage scolaire.

⇒ **L'enjeu est de maintenir les élèves en activité pour éviter une coupure avec l'école et faciliter la reprise des enseignements, notamment en direction des plus fragiles.**

Ce document reprend les différentes situations entraînant un risque d'interruption de la continuité pédagogique, entre autre en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 : maladie, isolement nécessaire d'un élève, d'un adulte, d'une ou plusieurs classes, voire fermeture de l'établissement.

Il est important de garder à l'esprit que **le cahier de texte de Pronote**, en toutes circonstances, être à jour et a pour vocation d'apporter une aide au service des activités d'enseignement et d'apprentissage, en même temps qu'une facilité d'accès accrue pour tous les utilisateurs.

Enfin, si certains supports de cours sont directement numérisables, d'autres sont l'aboutissement d'une réflexion collective menée en classe ou d'un travail de groupe formalisé oralement et il est pratiquement impossible d'en faire un retour exhaustif.

Sommaire :

Page 2	ressources numériques du collège Marcel Aymé
Page 3	absence d'un enseignant
Page 4	absence d'un élève
Page 5	fermeture de l'établissement
Page 6	en bref

Un diaporama explicatif des différents outils numériques et de leur utilité / utilisation est disponible depuis le 8 septembre 2020 sur l'ENT du collège :

https://marcelayme.ent.auvergnerhonealpes.fr/le-coin-des-parents/infos-pratiques-sur-le-numerique-au-college-18617.htm?URL_BLOG_FILTRE=%3FDATE%3D%26ORDRE%3D%26FR%3D%232540

Le recensement des familles n'ayant pas accès à l'ENT ou à un ordinateur a été effectué en septembre 2020 afin d'organiser un mode de fonctionnement en cas de confinement / fermeture, etc. : prêt de matériel (tablette, ordinateur portable, etc.) ou acheminement postal exceptionnel de documents papiers.

Les professeurs peuvent être absents pour diverses raisons et toutes n'amènent pas la même réponse.

✓ **Absent pour formation (dans le cadre du droit à la formation continue), maladie ponctuelle, arrêt maladie :**

Cette situation entre dans la gestion classique des établissements (remplacement interne quand possible sinon étude pour les élèves, remplacement du professeur si absence supérieure à 15 jours).

✓ **Eloignement temporaire / confinement d'un enseignant élève sur consigne du médecin ou de l'ARS::**

• **Si l'enseignant est souffrant :**

Première priorité : se soigner. L'enseignant est placé en congé de maladie ordinaire et n'a pas à récupérer ses absences. Il revient au chef d'établissement d'organiser son éventuel remplacement (soit en sollicitant le rectorat pour qu'un personnel remplaçant soit nommé soit en sollicitant d'autres enseignants volontaires en plus de leur service).

• **Si l'enseignant n'est pas souffrant mais n'est pas déclaré en télétravail :**

Si le travail à distance n'est pas possible (garde cas-contact par exemple) : le professeur est en autorisation spéciale d'absence (ASA) à condition d'avoir rempli une déclaration qu'il n'y a pas d'autre mode de garde. Il revient au chef d'établissement d'organiser son éventuel remplacement.

• **Si l'enseignant n'est pas souffrant (cas contact, en attente de résultat de test PCR...) et est déclaré en télétravail :**

Il alimente les outils numériques du collège (Pronote, ENT, Pearlrees) : le professeur est son propre arbitre quant à la somme de travail à donner en fonction de ses heures d'absence et de l'emploi du temps de l'élève.

D'autres enseignants, volontaires, de la même discipline ou d'une autre, peuvent proposer des cours supplémentaires sur les créneaux libérés par l'enseignant (remplacement de courte durée).

Remarque : les visio-conférences au sein du collège sont impossibles car le débit actuel d'internet ne le permet pas.

Il peut arriver, sur demande de l'enseignant et quand l'encadrement le permet, que les classes dont un professeur est tenu éloigné soient conduites dans leur salle habituelle par un assistant d'éducation qui lance les élèves sur l'activité proposée par l'enseignant à distance.

Là encore plusieurs cas de figure sont possibles : absence d'un élève, d'un groupe d'élèves, d'une classe.

Rappel du règlement intérieur : l'élève absent doit rattraper ses cours par ses propres moyens. C'est aussi pour cette raison que des binômes / trinômes sont mis en place. L'élève doit donc être dans une démarche active de récupération des cours à partir des nombreux éléments disponibles sur les ENT.

✓ **Eloignement temporaire / confinement d'un élève ou d'un groupe d'élèves sur consigne du médecin ou de l'ARS:**

La famille contacte au plus tôt le collège pour alerter de la situation.

● **Si l'élève est souffrant :**

Première priorité : se soigner puis, après rémission, contacter le collège pour organiser la reprise de scolarité et le rattrapage des cours au cas par cas.

● **Si l'élève n'est pas souffrant** (léger symptôme, cas contact, en attente de résultat de test PCR...) :

Le cahier de texte Pronote demeure la première ressource. Il permet de voir le contenu des séances, le travail à effectuer, des ressources ou conseils à l'initiative du professeur, sous forme de textes, de fichiers joints ou de liens (il ne s'agit pas de l'intégralité du cours). **Le(s) élève(s) absents doivent donc se connecter quotidiennement sur Pronote (contenu du cours et travail à faire) pour consulter les traces écrites, se mettre à jour et faire le travail à la maison. Au retour, le cahier doit être à jour.**

Si des supports papiers / documents doivent être transmis à l'élève absent, c'est le camarade binôme / trinôme qui est en charge.

La communication via Pronote peut être utilisée.

Le CPE / l'infirmière scolaire (ou autre adulte en charge : professeur principal, direction) restent en contact avec l'élève et sa famille.

✓ **Eloignement temporaire / confinement d'une ou plusieurs classes sur consigne du médecin ou de l'ARS:**

Pour cette classe, le professeur fonctionne comme en télétravail, en alimentant les espaces numériques de travail. Les cours sont déposés sur les divers espaces numériques, le travail des élèves est guidé. Les échanges de documents se font via les ENT uniquement. Les enseignants arbitrent la charge de travail.

La communication sur Pronote est utilisée pour échanger avec les professeurs.

Dans la mesure du possible, un enseignant de la classe établit au moins un contact hebdomadaire en utilisant « information » dans Pronote pour rappeler que si nécessaire, les élèves peuvent poser des questions à leurs enseignants.

✓ Enseignements :

Les professeurs fonctionnent en télétravail, en alimentant les espaces numériques de travail. Les cours sont déposés sur les divers espaces numériques, le travail des élèves est guidé. Les échanges de documents se font via les ENT uniquement. Les enseignants arbitrent la charge de travail.

La communication sur Pronote est utilisée pour échanger avec les professeurs.

Dans la mesure du possible, un enseignant de la classe établit au moins un contact hebdomadaire en utilisant « information » dans Pronote pour rappeler que si nécessaire, les élèves peuvent poser des questions à leurs enseignants.

Quand les conditions matérielles le permettent (au domicile de l'enseignant comme au collège), les enseignants qui le souhaitent peuvent assurer une classe virtuelle avec leurs élèves sur le créneau de cours prévu à l'EDT.

Attention : en s'appuyant sur les résultats de l'enquête, si une famille n'a pas de connexion : le collège ne fournit a priori pas le travail en version papier ! Le collège veillera à ce que les familles dépourvues totalement d'imprimante ou d'ordinateur ne soient pas mises en difficultés par les supports proposés ou par les tâches demandées.

Solutions envisagées :

- Prêt de tablettes, d'ordinateurs portables.
- Fonctionnement à l'aide de binômes / trinômes.

✓ Communication

Pronote est l'interface privilégiée de communication avec les familles.

Depuis le confinement, les communications via Pronote sont tout le temps accessibles entre élèves / professeurs, responsables / professeurs. Ce mode de communication est régulièrement utilisé : les enseignants apportent les réponses à leur rythme (qui est plutôt rapide).

Le professeur principal et le CPE restent en contact régulier avec les élèves et les familles.

La direction effectue une veille / permanence au collège. Le collège est joignable par téléphone pour les urgences, sinon le fonctionnement par courriel est privilégié : ce.0011142L@ac-lyon.fr

Fonctionnement pédagogique	Communication
<p>Suivre l'emploi du temps de la journée pour organiser le travail</p> <p>Communiquer régulièrement avec les enseignants (via Pronote)</p> <p>Suivre les consignes et les conseils des enseignants (les enseignants vous expliqueront leurs attentes et leurs modalités d'évaluation)</p> <p>Effectuer le travail demandé de façon sereine tout en respectant les délais précisés</p> <p>Si les enseignants précisent que le travail est évalué, il doit être fait et transmis à l'enseignant en respectant les consignes données (l'évaluation par compétences est privilégiée)</p>	<p><u>Avec les enseignants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pronote est un outil prioritaire de communication <p>IMPORTANT : pour le travail scolaire les élèves doivent utiliser leurs propres comptes pronote et ne pas passer par les comptes parents, si celui-ci ne fonctionne pas, contactez l'établissement</p> <p>Vous pouvez via <i>Pronote</i> demander un échange téléphonique avec l'enseignant. Ce dernier évaluera la situation et fixera un créneau horaire le cas échéant.</p> <p><u>Avec le professeur principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Via Pronote - Les professeurs principaux sont chargés, entre autres adultes, de maintenir le lien régulier avec les élèves <p><u>Avec l'établissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une permanence téléphonique est mise en place de 9h à 11h30 et 14h à 15h30 du lundi au vendredi au 04 78 06 28 00 - Par courriel : ce.0011142L@ac-lyon.fr - Des visio-conférences pourront être proposées : merci de consulter régulièrement les « informations » dans Pronote